

# CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

### du 5 janvier 2016

Date de convocation : 28 décembre 2015

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17

L'an deux mille seize, le 5 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

ABSENTS :

EXCUSES : Martine BERT, Michel LAUVAUX

PROCURATIONS : Martine BERT à Georges GUILHAMET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### **Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2016 :**

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 23 novembre 2015 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **1 – OUVERTURE DE CREDITS 2016 : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire précise qu'en l'absence d'adoption du budget, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 120 000 € répartis comme suit :

– programme 189 - matériel école	20 000 €
– programme 220 - bâtiments communaux	40 000 €
– programme 288 - voirie 2016	50 000 €
– programme 289 - assainissement	10 000 €

Georges Guilhamet précise que les travaux sur bâtiments communaux concernent l'aménagement du local destiné à la kiné, le paratonnerre de l'église qui n'est plus aux normes depuis 2012, ainsi que des travaux sur le bandeau de rives de la salle Jean Labarrère.

#### **2 – AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DE NAY : adopté à l'unanimité**

Par délibération du 29 novembre 2012, le Département s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires visant à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Des assouplissements ont été votés par le Département par délibération du 25 juin 2015, avec notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017. Il n'y aura pas a priori de nouveaux dossiers même si certaines communes ont déposé des demandes qui ne vont pas se réaliser.

Afin de mener à terme les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'entre eux. En ce qui concerne notre commune le projet de l'école a été revu à la hausse. L'aide prévue qui était de 75 000 € est désormais de 112 500 €. A contrario la DETR est toujours à 30 %, mais pour le projet de l'école elle est passée de 100 000 € à 150 000 €.

### **3 – TEMPS PARTIEL** : *adopté par 15 voix pour, 2 abstentions et 2 contre*

Monsieur le Maire fait savoir qu'un agent a déposé une demande de travail à temps partiel. Afin d'éviter d'avoir à prendre à chaque demande de travail à temps partiel une délibération, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel.

Dans ce but, il est rappelé que les personnels peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel.

Le temps partiel peut être de droit lorsqu'il est demandé pour des motifs familiaux (élever un enfant, donner des soins à un parent ou à un enfant) ou pour créer ou reprendre une entreprise ou bien il peut être accordé sur autorisation et sous réserve des nécessités de service. La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le détail des modalités d'exercice du temps partiel qu'il soit accordé de droit ou sur autorisation. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement relatif à l'exercice du travail à temps partiel, étant entendu que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable. Patrick Moura demande la communication du tableau des effectifs. Monsieur le Maire accède à sa demande.

### **4 – ZAC DE LA BASTIDE : AMENAGEMENT DE LA PARCELLE** : *adopté par 15 voix pour et 4 contre*

Monsieur le Maire indique que le boucher souhaite acquérir un lot de 500 m<sup>2</sup> sur la parcelle AC 665 pour la construction de sa boucherie au prix de 25 € le m<sup>2</sup>. La délibération est destinée à autoriser le découpage de cette parcelle. Le prix sera à justifier avec des clauses bien précises. Delphine Craspay s'inquiète de savoir si on lui a donné un délai pour sa construction, le prix étant préférentiel. Patrick Moura s'interroge sur le coût de la viabilisation de la parcelle, elle sera certainement prise en charge par la commune. Monsieur le Maire précise que la commune fait un gros effort pour le maintien au centre du village. Il rappelle que la délibération est faite pour acter un redécoupage de la parcelle pour la vente d'un seul lot. Il s'agit bien de délibérer pour la modification de la parcelle, une autre délibération sera nécessaire pour fixer le prix et indiquer toutes les clauses. Guy Labarrère pense que l'optimisation du découpage est dans l'intérêt de tous. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux a lieu samedi matin 9 janvier 2016 à la salle de l'Isarce.

Patrick Moura demande s'il y a un prochain conseil municipal pour discuter des dossiers : Document d'orientation et d'objectifs (DOO), et le Document d'aménagement commercial (DAC) transmis par le Pays de Nay dans le cadre du SCOT, Monsieur le Maire indique que le dossier a été étudié en commission urbanisme qui a donné son avis, il n'y a pas à prendre de délibération. Alexandre Larruhats a formulé des réserves.

Alexandre Larruhats fait part de décisions prises en réunion du SEAPAN, sur le maintien du prix de l'eau pour l'année 2016. Par ailleurs une délibération a été prise actant une volonté d'augmentation de 2 % à partir de 2017 pour renouveler des canalisations, certaines étant très vieilles. Il ajoute que dans le domaine du traitement des déchets, tous les emballages plastiques sont désormais collectés dans le bac à couvercle jaune, cela concerne les pots de yaourts et boîtes en plastiques, sacs en plastiques, l'objectif étant de réduire les

ordures ménagères.

Antoine Cuyaubère signale que le tirage au sort des coupes de bois a eu lieu, il y avait 18 candidats dont seuls 10 sont preneurs.

Corinne Panatier s'interroge sur le rapport qui devait être transmis concernant les fouilles archéologiques effectuées à l'école. Monsieur le Maire rappelle que l'INRAP avait jusqu'au 30 novembre pour le transmettre et qu'il est arrivé le 30 novembre. Ce document est très complexe c'est pourquoi il a demandé à Monsieur Ferullo de faire un compte rendu plus simple qui puisse être mis sur le site. Il est consultable en mairie.

#### Séance levée à 22 heures

Marc CANTON	Antoine CUYAUBERE	Marie-Françoise CAPELANI
Georges GUILHAMET	Martine BERT Procuration à Georges Guilhamet	Delphine CRASPAY
Marie-Gabrielle MONSET	Patrick MOURA	Michel AURIGNAC
Marie-Joëlle DEBATY	Michel LAUVAUX Procuration à Guy Labarrère	Guy LABARRERE
Corinne PANATIER	Corinne BIRA	Jean-Jacques CLAVERIE
Michèle NAVARRO	Jean-Marc DOURAU	Sandrine LARBIOUZE
Alexandre LARRUHAT		